



DECISION ADMINISTRATIVE

N°129 /2024 /A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de cession avec la compagnie La Pétilante

Considérant la volonté de la commune de proposer des animations dans le cadre du festival théâtre et mots « Tu peux l'ouvrir » qui se déroulera du 14 au 19 octobre 2024;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de cession avec la compagnie La Pétilante, 1258 route du Balcon – 38190 Les Adrets, représentée par Mme Cécile Boco, en sa qualité de Présidente, pour un atelier d'écriture en musique d' un montant total de 250 € TTC (deux cent cinquante euros).

L'atelier se déroulera le lundi 14 octobre 2024 de 14h à 16h à la Médiathèque Champollion-Figeac.

De signer le contrat de cession annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 29 Août 2024

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guy Genet